Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260611-2026060203-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUIN 2026
Convocation du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé ayant donné pouvoir : /
Secrétaire de séance : Justine MACÉ

Délibération 2026-06-02-03

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE LTM

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- **Commission Performance publique et Innovation** *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- **Commission Lien social et Bien vivre** *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- **Commission Préservation et production des ressources** (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- **Commission Développement territorial et Cadre de vie** *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission.
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire.
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire.
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires.
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal.

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260611-2026060203-DE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,
- Considérant :
  - Que la commune de QUINTENIC compte un siège au Conseil communautaire,
    - Que M. Jérémy BOULARD, conseiller communautaire titulaire, est affecté à la commission Développement territorial et Cadre de vie.
    - Que le représentant suppléant est M. Guillaume GOUAULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- DÉCIDE de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus.

- DÉSIGNE pour siéger au sein de la :
  - Commission Performance publique et Innovation :
    - Représentant titulaire : Christian MABBOUX
    - Représentant suppléant : Christine THEZE

  - Commission Lien social et Bien vivre :
    - Représentant titulaire : Christèle JÉHAN
    - Représentant suppléant : Marie-Laure PERRET

  - Commission Préservation et production des ressources :
    - Représentant titulaire : Kévin LUDET
    - Représentant suppléant : Christian MABBOUX

- AUTORISE le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait le 11 juin 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Justine MACÉ

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 25 JUIN 2026

et de sa transmission en Préfecture le 25 JUIN 2026